

Communauté rurale Beaubassin-est

Politique # 14-01A

Modification à la politique d'appui aux organismes communautaires

Dans la présente politique :

« direction » désigne un membre du personnel qui est considéré comme étant administrateur de Beaubassin-est ;

« groupe communautaire » désigne un regroupement de personnes à but non lucratif qui ont un mandat spécifique à caractère communautaire ou éducationnel ;

« installation communautaire » désigne une installation publique située à l'intérieur des limites de Beaubassin-est et qui est opérée par un organisme communautaire ;

« organisme communautaire » désigne une association à but non lucratif reconnue qui dessert la population de Beaubassin-est.

Aux fins d'interprétation de la présente politique, tout mot écrit au singulier comprend le pluriel et vice versa; le genre masculin comprend le féminin et le genre féminin, le masculin.

Objectif de la politique :

Le conseil reconnaît qu'il existe un grand nombre d'organismes communautaires qui sont responsables pour la planification de plusieurs activités dans la région et le conseil désire appuyer les initiatives de ces divers organismes.

Remboursement des frais administratifs de la municipalité :

1. La direction sera mandaté de rembourser les frais administratifs qui figurent dans la liste ci-dessous au taux qui a été déboursé par un organisme / groupe communautaire pour tout aménagement ou activité situé à l'intérieur des limites de Beaubassin-est. Suivant la fin de l'activité en question, une demande devra être faite y incluant le formulaire à l'Annexe A dûment rempli ainsi que la preuve de paiement des frais, si possible.
 - i. Approbation de document
 - ii. Confirmation de zonage

- iii. Demande de dérogation
- iv. Demande de permis temporaire
- v. Demande pour similaire ou compatible
- vi. Lettre de conformité
- vii. Permis de construction/d'aménagement

Subventions à des organismes / groupes communautaires :

2. La direction sera mandatée de remettre des subventions annuelles à certains organismes communautaires dont les montants seront spécifiés au budget de l'année en cours. La liste d'organismes qui recevront une subvention annuelle sera adoptée par résolution du conseil.
3. Le conseil offrira également des subventions à des organismes / groupes communautaires jusqu'à concurrence de 500 \$ par an selon le montant de demandes reçues, le montant qui a été budgété à cet effet et/ou à sa seule discrétion. La procédure de demande sera la suivante :
 - i. Une annonce publique sera faite dans un ou des journaux de la communauté et des avis seront envoyés aux organismes de Beaubassin-est qui sont connus afin de les inviter à préparer une demande de subvention ;
 - ii. Afin d'être considérés pour une subvention, une demande écrite devra être faite aux soins de l'agent communautaire avant le 31 mars ou le 31 octobre de chaque année ;
 - iii. La demande devra inclure un aperçu du mandat de l'organisme / groupe communautaire et le territoire desservi, le nom des personnes sur le conseil / comité d'administration, les coordonnées de l'organisme et le nom d'une personne contacte ainsi qu'un aperçu des projets planifiés pour la prochaine année. Une lettre contenant cette information ou le formulaire de l'Annexe B dûment rempli sera suffisant ;
 - iv. Le comité de Fierté communautaire et culturelle sera responsable d'évaluer les demandes reçues selon les critères d'admissibilité de cette politique et de faire une recommandation au conseil quant aux organismes / groupes qui devraient recevoir une subvention ;
 - v. Les organismes / groupes communautaires qui recevront une subvention ou un appui de la municipalité pour un projet autre que mentionné dans cette politique ne seront pas considérés pour une autre subvention. Une seule subvention pourra être accordé à un organisme / groupe dans la même année ;

- vi. Les subventions décrites dans cette politique ne seront pas offertes à des organismes / groupes communautaires qui organisent des activités de caractère religieux ou politique ;
 - vii. La municipalité se réserve le droit d'accorder d'autres subventions que celles mentionnées dans cette politique selon le besoin dans la communauté, à sa seule discrétion.
4. Les demandes de subvention reçues seront étudiées selon les critères d'évaluation suivants :
- i. Les demandes de subvention pourront être faites par un organisme / groupe communautaire à but non lucratif qui dessert la population de Beaubassin-est ;
 - ii. Les subventions demandées devront contribuer à organiser des activités spécifiques de l'organisme / groupe qui auront un impact sur la communauté ;
 - iii. Une priorité sera donnée aux demandes de subvention qui serviront à aider des personnes dans le besoin de la municipalité ;

Appui financier pour des compétitions sportives ou culturelles :

5. La municipalité offrira un montant de 100\$ aux personnes qui qualifieront pour participer à des compétitions sportives ou culturelles et qui rencontrent les critères suivants :
- i. La direction sera mandatée d'offrir ces appuis financiers lorsque la demande rencontre les critères établis et jusqu'à ce que les fonds à cet effet seront épuisés ;
 - ii. La personne qui participe à la compétition, ou son parent / tuteur, devra faire une demande écrite à la municipalité pour être considérée pour l'appui financier ;
 - iii. La personne devra être un citoyen permanent de Beaubassin-est et l'être depuis les derniers 12 mois ;
 - iv. La compétition devra se tenir à l'extérieur des provinces de l'Atlantique ;
 - v. Une preuve de participation à l'événement devra être soumise avec la demande ;
 - vi. Toute personne sera seulement éligible pour un seul appui financier.

Par la présente, la politique 13-02 est rescindée et remplacée par cette politique.

ADOPTÉE le 17 février 2015

Jean-Albert Cormier, maire

Charline Landry, greffière / trésorière



« ANNEXE A »
FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Nom de l'organisme : _____

Adresse postale : _____

Nom de la personne responsable : _____

Téléphone (organisme) : _____ (maison) : _____ (autre) : _____

Courriel et/ou Télécopieur : _____

Pour quel type de frais demandez-vous un remboursement?

____ Approbation de document

____ Lettre de conformité

____ Confirmation de zonage

____ Permis de construction

____ Demande de dérogation

____ Demande pour similaire ou

____ Demande de permis temporaire

compatible

Date de la demande : _____

Coût : _____

Raison de la demande : _____

À RÉPONDRE S'IL S'AGIT D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Type d'installation qui est opérée: _____

Qui peut utiliser cette installation : _____

Adresse de l'installation (si différente) : _____

Décrivez les travaux qui ont été faits sur l'installation : _____

Travaux complétés : _____ Numéro du permis : _____

Par la présente, je certifie que l'information fournie dans ce formulaire est vraie au
meilleure de mes connaissances en date du : _____.

Signature de la personne responsable : _____

**Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de la Mairie ainsi qu'une preuve
de la demande et du paiement au :**

1709, route 133, C.P. 2 002 Grand-Barachois, N.-B. E4P 8V1
Téléphone : (506)532-0730 • Télécopieur : (506)532-0735
Courriel : info@beaubassinest.ca

À l'usage du personnel :

Demande admissible : Oui ___ Non ___ Remboursement au montant de : _____

Date: _____ Par : _____ Chèque : _____



« ANNEXE B »
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Nom de l'organisme : _____

Adresse postale : _____

Nom de la personne responsable : _____

Téléphone (organisme) : _____ **(maison) :** _____ **(autre) :** _____

Courriel et/ou Télécopieur : _____

Aperçu du mandat de l'organisme : _____

Territoire desservi : _____

Membres du conseil d'administration : _____

À quel projet ou activité affecteriez-vous la subvention ? : _____

Date prévue de l'activité : _____

Montant de la subvention demandée : _____

À quel nom devons-nous faire le chèque* : _____

*Veuillez noter que le chèque doit être fait à un organisme ou à un groupe communautaire.
Aucun chèque ne sera remis au nom d'une personne individuelle.*

Par la présente, je certifie que l'information fournie dans ce formulaire est vraie au
meilleure de mes connaissances en date du : _____.

Signature de la personne responsable : _____

Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de la Mairie :

Attention : Carole Landry, agente communautaire
1709, route 133, C.P. 2 002 Grand-Barachois, N.-B. E4P 8V1
Téléphone : (506)532-0730 • Télécopieur : (506)532-0735
Courriel : carole.landry@beaubassinest.ca

À l'usage du personnel :

Demande reçue par : _____ *Date :* _____

Demande admissible : Oui ___ Non ___ Subvention au montant de : _____

Date: _____ *Par :* _____ *Chèque :* _____